

BLV Mag

n° 238

Avril 2025

LE CENTRE DE SANTÉ A OUVERT SES PORTES

AXE 7

DOSSIER

**BOURG-LÈS-VALENCE,
VILLE PRUDENTE**

Sommaire

- 4 La rétro du mois**
Le temps forts en images
- 5 L'agenda**
Les prochains rendez-vous à retenir
- 6 Le dossier**
Bourg-lès-Valence, ville prudente
- 10 La Ville s'engage**
L'accès aux soins renforcé
- 11 La vie d'asso**
Cycloteam
- 12 Le portrait**
Lilian Borel
- 14 Les tribunes**
Libre expression
- 15 L'état-civil et les brèves**

À votre écoute et à votre service !

Marlène Mourier, Maire de Bourg-lès-Valence, se tient à votre entière disposition pour tout problème : logement, emploi, administratif, vie quotidienne...

Permanences (sur rdv)

Hôtel de Ville

36, rue des Jardins 26500 Bourg-lès-Valence

04 75 79 45 02 (le matin)

marlene.mourier@bourg-les-valence.fr

Le dessin de l'actu



Travaux en cours : le cœur de ville poursuit sa transformation

Chantier des avenues Tony Garnier, Jean Saint-Marc et du passage Eloi Francon

Une étape importante a été franchie avec la réalisation de la bande de roulement. Reste désormais à aménager les abords des voiries : plantations de 36 arbres d'ombrage et de 250 arbustes, mise en place de la signalisation et des nouveaux mâts d'éclairage public par le service éclairage de Valence Romans Agglo.



Rénovation du parvis de la médiathèque

L'aménagement de cet espace public est en cours. La terrasse en bois, défectueuse et glissante par temps de pluie, sera remplacée par un sol plus adapté, en harmonie avec la place des Rencontres. Pour apporter plus de fraîcheur et d'ombre, sont prévus la plantation d'arbres ainsi que le réaménagement des espaces verts aux abords. L'allée en Poliénas sera également reprise.



“Santé et sécurité : deux priorités majeures de l'équipe municipale”



Marlène Mourier
Maire de Bourg-lès-Valence

Enfin, vous l'attendiez toutes et tous : le Centre de Santé a ouvert ses portes depuis le 28 avril, avec deux médecins généralistes (un troisième arrivant en juin). C'était une impérieuse nécessité, à l'heure où beaucoup d'administrés n'ont plus de médecins traitants.

Je tiens ainsi à remercier l'ensemble des partenaires avec lesquels la municipalité a travaillé main dans la main pour faire aboutir ce projet, à savoir le Conseil départemental de la Drôme qui recrute et rémunère les médecins, l'association Centre de Soins et Santé et nos

partenaires financiers : la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'Etat qui ont accompagné financièrement la Ville dans la construction des locaux.

Parmi nos priorités figure également la sécurité et notamment la sécurité routière. C'est tout l'objet du dossier de ce numéro du BLV Mag, dans lequel vous retrouverez les différentes actions menées par la Ville pour renforcer la prévention et diminuer le risque d'accidents.

Bonne lecture à toutes et à tous !



BLV Mag • Directrice de la publication: Marlène Mourier • Direction de la communication: Delphine Bucquet, Cédric Laurent • Maquette et mise en page: Agence Giesbert & Mandin • Crédit photos: Yannis Buliard, Michel Fabrol, Cédric Laurent • Impression : Despeisse Imprimerie • Tirage : 10500 exemplaires. Imprimé sur papier issu de sources responsables PEFC • Dépôt légal : à parution • Date de parution : Avril 2025 • Distribution: Distribal.

La rétro du mois — Les temps forts en images



22 mars - Séance du Conseil Municipal des Jeunes



26 mars - Commission communale d'accessibilité



6 avril - 2 400 participants à la 15^e édition du semi-marathon



7 avril - Réunion avec les bailleurs sociaux



12 avril - Nouvelle dénomination de la halle des sports en hommage à Béatrice Mangold, Directrice des sports de la Ville (2016-2020)



13 avril - Dévoilement de la plaque en hommage à Robert Gebelin, fondateur de la Peña Les Marinières



14-18 avril - Semaine de sensibilisation au handicap en milieu scolaire

L'agenda — Les prochains rendez-vous à retenir



Maison du Pouvoir d'Achat
aux horaires d'ouverture de la mairie
(sauf le jeudi après-midi) ou par téléphone :
06 09 67 92 96

Nouveauté : des offres avantageuses proposées par des entreprises bourcaines spécialisées dans les pompes à chaleur, les panneaux photovoltaïques, les films isolants pour vitrage...



Festival Vice & Versa
Du vendredi 2 au dimanche 4 mai

Ferme de Genas
 Programme :
2025.festival-vice-versa.com



“Collégi'Art Bourcain”
 exposition dédiée à la créativité des élèves du collège Gérard Gaud (dessins, contes, créations), en collaboration avec les professeurs et Laetitia Lussac, autrice bourcaine

Jusqu'au vendredi 16 mai

Salle des mariages - mairie



Cocktail de l'économie
 à destination des commerçants, artisans, chefs d'entreprises, professions libérales, agriculteurs... installés sur la commune

Vendredi 16 mai - 19h30-23h

Esplanade de l'Île-parc Girodet



Exposition de tapis arméniens
Dimanche 18 et lundi 19 mai

Salle des mariages - mairie



Fête du jeu
Samedi 24 mai de 13h30 à 18h

Centre de loisirs Louis Jourdan
 114, chemin du Valentin

Faire diminuer la vitesse en ville par davantage de prévention routière, pour la sécurité de tous les usagers



Priorité de la municipalité, la sécurité à Bourg-lès-Valence implique également de renforcer la sécurité et la prévention routière, car la délinquance s'exerce aussi malheureusement sur les routes. Afin de réduire le risque d'accidents, faire diminuer la vitesse et favoriser la cohabitation entre les différents usagers (automobilistes, piétons, cyclistes,...), la Ville a mis en place plusieurs dispositifs.



Opération « carton jaune » : la sensibilisation comme alternative à la sanction

Afin de renforcer toujours plus la prévention routière, les agents de la police municipale, tout comme ceux de la gendarmerie nationale et de la police nationale, participent depuis l'année dernière aux opérations « Carton jaune » organisées par la préfecture de la Drôme, l'association Vigie route + Sûre et Vinci autoroutes.

Ce dispositif permet aux automobilistes auteurs de petits délits routiers (faible excès de vitesse, téléphone au volant, oubli de clignotant...) d'éviter la sanction à laquelle ils s'exposent en participant à un atelier de sensibilisation aux dangers de la route d'une durée d'une trentaine de minutes.

Bourg-lès-Valence, 1ère « Ville 30 » de Drôme-Ardèche

Après plusieurs expérimentations menées avec succès dans différents quartiers, la vitesse limitée à 30km/h est devenue la norme sur toute la ville il y a maintenant près d'un an et demi (depuis novembre 2023), faisant alors de Bourg-lès-Valence la première « Ville 30 » de Drôme-Ardèche.

Les quartiers du Vieux-Bourg, Girodet et Chony sont quant à eux classés en zones 20km/h, appelées zones de rencontres au sein desquelles les piétons sont prioritaires tout comme les cyclistes. L'autorisation de rouler à 50km/h est restreinte à la Route Départementale RD2007N, à la Route Départementale 67 et à l'avenue de Lyon.

Cette disposition, présentée dans le cadre du Plan Mobilités douces, a été élaborée en concertation avec la population lors d'une réunion publique et, comme c'est le cas pour chacune des modifications relatives à la voirie et à la circulation, avec les associations cyclistes du territoire : Roulons en Ville à Vélo, le Cyclo Bourcain, le Sprinter Club et les Recyclettes.

Une mesure sécuritaire visant à faire lever le pied aux automobilistes toujours trop pressés et à éviter les accidents, mais aussi une mesure environnementale permettant de réduire les émissions de CO2 tout comme les nuisances sonores.



Une sécurité renforcée aux abords des écoles pour protéger les élèves et les équipes enseignantes

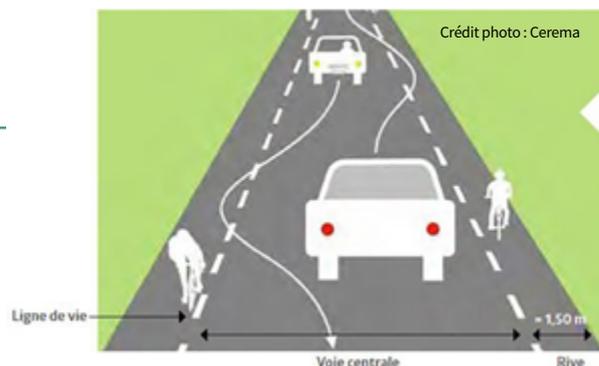
Plusieurs aménagements ont été réalisés à proximité des groupes scolaires afin de faire ralentir les automobilistes, avec l'installation de radars pédagogiques, la pose de signalétiques rappelant la présence d'enfants et la limitation de la vitesse à 30km/h ou encore l'installation de ralentisseurs.

La présence d'agents de Valence Services permet aussi de sécuriser la traversée des élèves aux heures d'entrée et de sortie des écoles.

Chaucidou : un marquage au sol innovant pour réduire la vitesse et favoriser le partage de la chaussée

Importée des Pays-Bas, la chaussée à voie centrale banalisée ou « Chaucidou » (Chaussée pour les Circulations Douces) vise à redistribuer l'espace de la voirie au bénéfice des cyclistes par le marquage au sol.

Les véhicules motorisés circulent sur une voie centrale bidirectionnelle et les cyclistes sur des accotements d'environ 1,5m, appelés rives. La largeur de la voie ouverte aux véhicules motorisés étant insuffisante pour permettre le croisement, ces derniers empruntent ponctuellement la rive lorsqu'ils se croisent (contrairement aux pistes cyclables traditionnelles, interdites aux automobilistes).



Economique et facile à mettre en œuvre, ce dispositif est une solution adaptée aux axes où la mise en œuvre d'une piste cyclable dédiée s'avère complexe ou impossible. Son efficacité a été démontrée dans les différentes communes où il a été évalué : réduction de la vitesse des véhicules motorisés grâce au rétrécissement visuel de la chaussée, circulation plus fluide et plus apaisée, diminution du nombre d'accidents grâce à une vigilance accrue des conducteurs, création d'un espace de circulation plus confortable pour les mobilités douces...

À Bourg-lès-Valence, le dispositif Chaucidou sera mis en place à titre expérimental dès les prochaines semaines rue de l'Île-Adam puis ultérieurement rue Chapon et sur la partie nord de la rue du Rhône.



Bourg-lès-Valence labellisée « Ville Prudente » par l'association Prévention Routière

Distinguant les communes les plus vertueuses en matière de prévention et de sécurité routière, ce label est venu couronner l'action volontariste de la municipalité.

◀ Eliane Guillon, Première Adjointe au Maire déléguée à la Voirie et Stéphane Place, Responsable de la voirie, lors de la remise du label « Ville Prudente » à Dardilly en février 2025.



Les élus et les équipes du Centre de santé, à l'occasion de la signature du bail entre la Ville, le Département et l'association Centre de Soins et Santé

Le Centre de Santé ouvre ses portes

Très attendu par la population, le Centre de Santé a ouvert ses portes le 28 avril dernier, comme annoncé par la Présidente du Conseil départemental de la Drôme, Marie-Pierre Mouton.

Deux médecins généralistes salariés par le Département sont déjà en poste, un troisième arrivera en juin. Un quatrième recrutement est également prévu.

Bourg-lès-Valence faisant partie des communes les plus déficitaires en médecins généralistes de la Drôme (1,5 médecins pour 10 000 habitants contre 7,9 en moyenne dans le département), les consultations sont réservées aux patients ne disposant pas de médecin traitant en prenant rendez-vous par téléphone au 04 75 42 36 98.

L'équipe de l'association Centre de Soins et Santé s'installera quant à elle à partir du 12 mai pour assurer les soins infirmiers. Son numéro de téléphone reste inchangé : 04 75 42 30 35.

Les locaux neufs, réalisés par la Ville au sein de l'immeuble Axe 7 situé avenue de Lyon, ont représenté un coût global de 1 404 000 €, auquel la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'Etat ont contribué respectivement à hauteur de 250 000 € et 228 785 €. Le reste à charge pour la Ville s'élève à 810 000 €.



Des cyclo-pousses pour découvrir la ville autrement

Présente sur Valence et ses alentours depuis 2014, l'association Cycloteam offre un service de transport de personnes au moyen de cyclo-pousses, des vélos à assistance électrique permettant de transporter un à deux passagers pour des déplacements courts.

Il est ainsi possible de réserver une promenade touristique sur l'un des trois circuits prédéfinis pour découvrir Valence et ses environs, mais les cyclo-pédaleurs (conducteurs du vélo-taxi) sont aussi disponibles à la demande pour accompagner les personnes en porte-à-porte, dans leurs déplacements du quotidien, que ce soit pour faire des courses, se rendre chez des amis, aller à un rendez-vous, rejoindre son lieu de travail ou simplement se balader.

l'association propose également de transporter des colis par coursier. 80% des usagers de Cycloteam étant des personnes âgées, ce service leur permet de conserver

ou de retrouver leur autonomie.

Les cyclo-pousses peuvent aussi être privatisés pour un mariage, anniversaire ou tout autre évènement festif, ou encore pour faire office de support publicitaire. Une initiative ludique et écologique, pour (re)découvrir notre territoire sous un nouveau jour.

Renseignements et réservations

07 81 26 86 09

accueil@cycloteam.fr

www.cycloteam.fr





“
En tant que police de proximité, nous privilégions le dialogue et la prévention chaque fois que cela est possible
”

La police municipale, acteur essentiel du renforcement de la sécurité routière au quotidien

Le Brigadier-Chef principal, Lilian Borel, est responsable de la police municipale de Bourg-lès-Valence. Âgé de 47 ans, il a auparavant travaillé plusieurs années à la police municipale de Valence puis à la Ville de Fontaine. Veiller au respect des règles au volant et renforcer la prévention routière font partie de ses missions quotidiennes.

Comment la police municipale agit au quotidien pour améliorer la sécurité routière et inciter les automobilistes à lever le pied ?

Nous sommes des policiers de terrain et de proximité, ce qui nous emmène à connaître parfaitement nos secteurs. Nous nous plaçons évidemment à des endroits stratégiques plutôt accidentogènes et aux abords des écoles, mais aussi sur demande des administrés qui considèrent que les automobilistes ne respectent pas le code de la route.

Chaque équipage effectue des patrouilles quotidiennes et, à cette occasion, ils peuvent constater une infraction routière et procéder au contrôle.

Nous sommes également équipés d'un radar dernière génération qui nous permet d'effectuer des contrôles de vitesse sur l'ensemble du territoire communal.

Comment la police municipale fait-elle la part entre sanction et prévention vis-à-vis des contrevenants ?

Un contrôle de police commence toujours par une constatation d'infraction routière. Il faut à minima que les usagers de la route soient en règle et qu'ils puissent nous présenter leurs papiers (permis de conduire, attestation d'assurance, carte grise avec contrôle technique à jour).

Nous procédons à une vérification de ces informations à l'aide du fichier national en lien avec la police nationale de Valence.

Le tout est d'être juste : certaines infractions routières, notamment celles qui entraînent un retrait de point sur le permis, peuvent être considérées comme très dangereuses. Nous sommes très vigilants et intransigeants en la matière. D'autres peuvent être

dues à de l'inattention, donc nous veillons à toujours faire preuve de discernement. Chaque agent est libre de verbaliser ou non, de privilégier la prévention plutôt que la sanction s'il l'estime justifiée.

Quelles sont les réactions et comportements fréquents des automobilistes lorsque la police municipale les interpelle ou les sensibilise sur la sécurité routière et la vitesse en ville ?

Le fait simplement de nous voir sur le bord de la route suffit parfois à faire lever le pied de l'accélérateur. Certaines personnes considèrent que nous n'avons pas les mêmes prérogatives que nos collègues de la police nationale en terme d'infraction routière, ce qui est faux. Un policier municipal peut très bien procéder à un retrait de permis.

Comme nous sommes une police de proximité, nous privilégions le dialogue et la prévention chaque fois que cela est possible.

Quel constat dressez-vous un an et demi après la généralisation du 30km/h à BLV ?

Indéniablement, la limitation de vitesse à 30km/h

a entraîné une diminution des accidents corporels et matériels.

Nous avons fait beaucoup de pédagogie dans les mois qui ont suivi la mise en place de cette mesure. Les agents de police municipale se sont fixés sur différents points stratégiques et ont fait arrêter les conducteurs qui dépassaient les 40km/h sur le côté de la route, afin de les inciter à ralentir. Lorsque la vitesse était vraiment excessive, nous n'avons pas hésité à verbaliser.

Globalement, les retours des automobilistes sont positifs. Lorsqu'ils sont contrôlés, ils reconnaissent généralement leur erreur et admettent qu'ils doivent être plus prudents.

Un dernier mot ?

J'invite les Bourcaines et les Bourcains à ne pas hésiter à nous contacter par téléphone au 04.75.79.47.47. Une patrouille peut intervenir rapidement sur l'ensemble de la commune du lundi au vendredi de 9 h à 19 h, en complément d'un appel 17 (police nationale).



Expression du groupe majoritaire "ENGAGÉE"

Sécurité et tranquillité publique, au cœur de l'action municipale

Première des priorités de la municipalité, la sécurité fait l'objet d'investissements constants, à l'image du déploiement important du système de vidéoprotection. La ville dispose désormais d'une soixantaine de caméras, notamment aux abords de toutes les écoles et des centres de loisirs, ainsi que d'une flotte de deux motos et de trois voitures.

C'est aussi une présence visible des agents de police municipale sur le terrain au quotidien, au contact direct de la population. Cette volonté, nous l'avons traduite aussi par le déploiement de brigades de soirées et de week-end aux beaux jours ou lors de périodes particulières comme les fêtes de fin d'année, l'augmentation des patrouilles sur toute la commune, la mise en place de l'opération « Tranquillité vacances / absences » ou encore le développement du dispositif « Citoyens vigilants ».

La sécurité est l'affaire de tous : l'équipe municipale agit en parfaite coopération avec les différents services de sécurité présents sur le territoire (police nationale, pompiers...).

Marlène Mourier - Eliane Guillon - Aurélien Esprit - Dominique Gential - Geneviève Audibert - Grégoire Tafankejian - Audrey Renaud - Florian Reverdy - Danièle Payan - Thierry Belle - Tanguy Gerland - Vincent Fugier - Agnès Lapeyre - Stéphanie Marillat - Paolino Tola - Rachel Vaque - Manuel Jamakorzian - Chantal Billiet - Mamadou Diallo - Rosaline Aslanian-Habrard - Alexandre Baillet - Nancy Guiboud - Fabrice Piaud - Martine Imbert

Expression du groupe d'Opposition "Ensemble pour Bourg-lès-Valence"

Sécurité et prévention à BLV : faire plus, faire mieux

La sécurité et la prévention sont des attentes fortes de la population.

Nous défendons un renforcement des moyens pour la tranquillité publique et la prévention, supprimée par le Maire. Force est de constater qu'il y a + d'argent pour la communication du Maire (400 000 € de frais d'agence) et pour des palmiers que pour la police.

Notre équipe propose de mieux utiliser l'argent public pour donner de réels moyens à la police municipale.

Wilfrid Pailhès - Christiane Ranc - Frédéric Tremblay -
Maria Carlomagno - Denis Cluzel - Marie-Hélène Miramont - Georges Ishacian

Expression d'Alexandre Pothain, Conseiller municipal

Retrouvez la tribune des écologistes sur bourglesvalence.org

Le Panier du Colombier est de retour

Les ventes de légumes produits par le CCAS au Jardin du Colombier ont repris. Les commandes sont à effectuer en ligne via l'application ciboulette.net, après avoir alimenté son porte-monnaie virtuel en chèque ou en espèces directement au CCAS (62, place Elie Cester – 04 75 79 45 78).

Les personnes inscrites recevront tous les mercredis en fin de matinée un lien par mail ou SMS les informant de l'ouverture en ligne des commandes, jusqu'au vendredi suivant 6h.

Un changement à noter cette année : le retrait des commandes a lieu désormais à l'épicerie sociale (45, avenue Jean Moulin, accès au parking par le chemin du Valentin, les vendredis après-midi jusqu'à 18h.

Vous êtes nés à Bourg-lès-Valence ?

La Ville souhaite recenser les Bourcaines et les Bourcains nés à Bourg-lès-Valence avant 1970 et résidant toujours sur la commune. Si tel est votre cas, n'hésitez pas à vous manifester auprès de l'accueil de la mairie : 04 75 79 45 45.

Retrouvez-nous sur TikTok

Envie de découvrir Bourg-lès-Valence autrement ? Suivez le compte TikTok de la municipalité pour des coulisses inédites, des événements en avant-première et des contenus dynamiques sur votre ville !

[@ville.de.blv](http://www.tiktok.com)

Retrouvez-nous également sur les réseaux sociaux habituels :



Plate-forme de concertation citoyenne : inscrivez-vous pour participer aux projets de la municipalité

Créée dans la continuité de la démarche de concertation citoyenne "BLV 2030", ce nouvel outil numérique permet de recueillir vos avis et propositions sur les projets de la Ville. Sa vocation est de devenir une véritable interface de dialogue et de favoriser l'ensemble des citoyennes et des citoyens dans la vie de la municipalité.

Quels que soient votre âge ou votre profil, inscrivez-vous, afin d'être tenus informés des futures consultations :

jeparticipe.bourg-les-valence.fr

État civil

NAISSANCE

Imrân Mouski
Jade Maurel
Prune Jumeaux Almeras

Raphaël Pugliesi
Déva Derderian
Milan Buisson Derradji

Léon Duffieux
Adelina Vardanyan
Ysaia Ravoavy Ricci

Ani Petrosyan
Léon Marcon
Paul Ageron Blanc

DÉCÈS

Monique Fargier
André Jebourian
Jean-Jacques Seignobosc

Arlette Chambonnet
Lucienne Dorne
Jean Pubilier

Charles Woulzez
Jeanine Belle
Maryse Durand

Monique Deschamps
Alberto Gonçalves Vieira
Bernadette Bertoli

MARIAGE

Julien Bontemps / Sandra Herbin

Julien Ferriol / Sandy Delaigue

Bastien Descours / Anaïs Laure

Gratuit
tout public

VILLE DE
BOURG-LES-VALENCE

du la fête jeu

DRAGONS ET ENCHANTEMENTS



SAMEDI 24 MAI 2025

13 h 30 > 18 h / Centre Louis Jourdan

Avec la participation financière de



Conception graphique : Direction de la communication - Yannis Boliard

